



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE ET D'ETE 2023/2024 Du 29 Juin 2024 A GIGONDAS

AVEC LA PARTICIPATION
DE LA MUNICIPALITE
DE
GIGONDAS
ORGANISEE PAR LE CLUB
DU
DENTELLES FC

Présidence : Mme GUEGAN (Présidente de séance de la C.Surveillance des Opérations Electorales)

Appels des délégués :

En premier lieu, il convient de procéder à l'appel des délégués.

Dans la mesure où tout le monde a émarginé, il ne sera pas procédé à l'appel nominal.

Il ressort de l'émarginement que le nombre de délégués présents s'élève à 86, représentant 95,56% des membres de l'Assemblée générale.

Le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 96,90% du total des voix de l'Assemblée.

Le quorum est donc atteint.

La séance est ouverte à 10h57, en présence des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Mesdames Claire BLANC, Lina GONDRAN, Martine GUEGAN (Présidente de séance) et M. Lionel ROCHER ainsi que de Messieurs Dominique MAZIERE, commissaire de justice, et Olivier EYMARD, expert judiciaire.

ASSEMBLEE ELECTIVE

Les élections visées par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire d'Avignon. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet du District Grand Vaucluse (<https://grandvaucluse.fff.fr>), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Liste des votants :

U.S.-RENAISSANCE-PERTUISIENNE ; COMETE-S.-SARRIANS ; REV.-DU-GROZEAU-MALAUCE ; AV.S.-CAMARETOIS ; U.S.-TOURAIN ; ST-DIDIER-ESPERANCE-PERNOISE ; SP.C.-MONDRAGONAIS ; SP.C.-CAROMBAIS ; F.C.-CARPENTRAS ; ST.O.C.-VILLELAURE ; BOXELAND-C.-ISLOIS ; J.S.-VISANNAISE ; O.-DE-BARBENTANE ; ESPE.-SORGUAISE ; NYONS-F.C. ; O.-NOVAIS ; U.S.-CADEROUSSIENNE ; ST.-MAILLANAI ; A.R.C.-CAVAILLON ; U.S.-PLANAISE ; F.C.-TARASCON ; U.S.-GRES-ORANGE ; ENT.J.-GALIA-C.-GRAVESON ; AV.S.-VIOLESIEN ; SP.C.-ROGNONAI ; O.-MONTELAIS ; ENTENTE-ST-JEAN-DU-GRES ; AC-VEDENE-LE-PONTET ; F.A.-VAL-DURANCE ; SP.C.-GADAGNIEN ; S.O.-VELLERONNAIS ; U.S.-LAPALUTIENNE ; U.S.-SERIGNANAISE ; O.-EYRAGUAIS ; ET.S.-BOULBON ; A.S.-PIOLENCOISE ; SP.C.-MONTFAVET ; J.S.-ST-ETIENNE-DU-GRES ; U.S.-AVIGNONNAISE ; SP.O.-MORNASSIEN ; A.C.S.-MORIERES-LES-AVIGNON ; R.C.-DE-PROVENCE ; F.C.-VILLENEUVE ; A.S.-RASTEAU ; CHEMINOT-F.C.-AVIGNON ; ECOLE-MUNICIPALE-ANGLOISE-DE-F ; F.C.-CHEVAL-BLANC ; U.S.-ST-SATURNINOISE ; U.-S.-THOROISE ; F.C.-AUREILLOIS ; F.C.-VIGNERES ; AV.S.-BEDARRIDAI ; U.S.-SERROISE-CARPENTRAS ; F.C.-BONNIEUX ; F.C.MOLLEGES-EYGALIERES ; A.S.-SAHUNE ; F.C.-PALUNAI ; UNION-SPORTIVE-BARTHELASSIENNE ; CAUMONT-F.C. ; TRAVAILLAN-F.C. ; OPPEDE-MAUBEC-LUBERON ; R.-C.-B.-BOLLENE ; NOUVELLE-U.S.-LACOSTOISE ; U.-S.-UNE-AUTRE-PROVENCE ; AV.-C.-AVIGNONNAIS ; L'ETOILE-DAUBUNE ; DENTELLES-F.-C ; BOLLENE-FOOT ; MISTRAL-ACADEMIE-FOOTBALL ; LES-MINOTS-DU-VASIO ; AS-VALAYANNAISE ; MAISON-JEUNESSE-ET-CLUB-DU-VAUCLUSE ; SPORTING-COURTHEZON-JONQUIERES ; FOOTBALL-CLUB-SAINT-REMOIS ; FC-ALPILLES ; SPORTING-CLUB-LUBERON ; FC-ENTRAIGUES-ALTHEN ; GORDIENNE-ESPERANCE ; F.-C.-AVIGNON-OUEST ; VENTOUX-SUD-FC-BEDOIN-MAZAN ; AVENIR-GOULT-ROUSSILLON ; ORANGE-F.-C. ; TARASCON-S.-C. ; CALAVON-F.-C. ; PHENIX-FEMININ-CAVAILLON ; F.C.-FEMININ-MONTEUX

M. BENNIS, Société OOPN, prend la parole et détaille les modalités de vote.

Nous allons ce jour élire le Comité de direction du DISTRICT GRAND VAUCLUSE et la délégation à l'Assemblée Générale de Ligue.

Deux listes ont été déposées et ces deux listes ont été déclarées recevables pour les élections de ce jour.

Il s'agit des listes menées par M. Christophe BENOIT et M. François PEREZ.

Les membres du Comité de Direction sont élus pour une durée de quatre ans. Les élections dans le District sont organisées selon un scrutin de liste bloquée. Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il lui est attribué l'intégralité des sièges. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce premier tour, il est procédé à un second tour pour lequel ne peuvent se maintenir, que les deux listes ayant obtenu le plus de suffrages exprimés à l'issue du premier tour. La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce second tour se verra attribuer l'intégralité des sièges.

Avant le vote, et comme convenu lors de la commission de surveillance électorale, MM. BENOIT et PEREZ, pourront en qualité de têtes de liste s'exprimer, en respectant un délai maximum de 5 minutes de temps de parole.

Conformément au tirage au sort effectué par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, en présence des candidats ou de leurs représentants, le 10 juin 2024, M. BENOIT s'exprimera en premier, M. PEREZ en deuxième.

M. Christophe BENOIT prend la parole, puis M. François PEREZ.

Monsieur BENNIS, de la société OOPn, explique les modalités du vote électronique et les informations utiles avant le vote test.

M. BENNIS procède ensuite au vote test :

Une fois que vous avez validé, le vote est enregistré. Vous n'avez plus la possibilité de le modifier.

Le vote test est ouvert.

Le vote test est fermé.

Nous passons au vote.

Vous allez avoir la possibilité de voter pour la Liste de votre choix, celle de M. Christophe BENOIT ou celle de M. François PEREZ.

Nous allons laisser le temps qu'il faut à chacun pour être sûr que tout le monde a bien voté, qu'il n'y a pas de souci. Ouverture du vote.

Les résultats apparaissent :

ELECTION N° 1					
Election du Comité de Direction du District Grand Vaucluse					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	ELECTION N° 1	81	322	86	344
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
Liste BENOIT CHRISTOPHE	180	55,90%			
Liste PEREZ FRANCOIS	142	44,10%			
Vote Blanc	7	NA			

Je déclare donc M. Christophe BENOIT, élu président du District Grand Vaucluse avec **55.90 %** des voix.

Nous passons à l'élection de la délégation aux Assemblées Générales de la Ligue 5 sièges sont à pourvoir, et 9 candidatures ont été reçues.

Seront élus au 1^{er} tour, les candidats qui obtiennent une majorité absolue.

Candidats au titre de la délégation à l'Assemblée Générale de Ligue :

- M. François PEREZ en qualité de délégué et son suppléant Georges VERA
- M. Michel SERRE en qualité de délégué et son suppléant Lionel GAMBA
- M. Choukry GHZAL en qualité de délégué et son suppléant Hicham AJJANI
- Mme Roselyne GONZALEZ MACARIO en qualité de déléguée et sa suppléante Sabine ARNOUX
- Mme Valérie CORBIN ROSIC en qualité de déléguée et sa suppléante Angelique VIGNAL EP MANCINI
- M. Christophe BENOIT en qualité de délégué et son suppléant Alain BERTHELOT
- M. Jean-Paul MANIERE en qualité de délégué et son suppléant Fabien GUIGUE
- M. Youcef MAKHECHOUCHE en qualité de délégué et son suppléant Bernard ALLIO
- Mme Amandine DOSSARD en qualité de déléguée et sa suppléante Elodie GARCIA

Vous avez la possibilité de choisir 5 candidats maximum. Puis validez.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats apparaissent :

ELECTION N° 2					
Election de la délégation aux assemblées générales de ligue					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
33	ELECTION N° 2	73	294	86	344
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
PEREZ FRANCOIS et VERA GEORGES	104	35,37%			
SERRE MICHEL et GAMBA LIONEL	60	20,41%			
GHZAL CHOUKRY et AJJANI HICHAM	44	14,97%			
GONZALEZ MACARIO ROSELYNE et ARNOUX SABINE	27	9,18%			
CORBIN ROSIC VALERIE et VIGNAL EP MANCINI ANGELIQUE	11	3,74%			
BENOIT CHRISTOPHE et BERTHELOT ALAIN	164	55,78%			
MANIERE JEAN-PAUL et GUIGUE FABIEN	54	18,37%			
MAKHECHOUCHE YUCEF et ALLIO BERNARD	88	29,93%			
DOSSARD AMANDINE et GARCIA ELODIE	136	46,26%			
Vote Blanc	0	NA			

Sont élus au titre de la délégation aux Assemblées Générale de la Ligue :

- M. Christophe BENOIT en qualité de délégué et M. Alain BERTHELOT en qualité de suppléant.

L'élection s'effectuant au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, nous allons procéder à un second tour dans la mesure où un seul candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour le second tour, l'élection se fait à la majorité relative. 4 postes seront à pourvoir.

ELECTION N° 2 TOUR 2					
Election de la délégation aux assemblées générales de ligue					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
34	ELECTION N° 2 TOUR 2	60	238	86	344
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
PEREZ FRANCOIS et VERA GEORGES	103	43,28%			
SERRE MICHEL et GAMBA LIONEL	62	26,05%			
GHZAL CHOUKRY et AJJANI HICHAM	53	22,27%			
GONZALEZ MACARIO ROSELYNE et ARNOUX SABINE	49	20,59%			
CORBIN ROSIC VALERIE et VIGNAL EP MANCINI ANGELIQUE	3	1,26%			
MANIÈRE JEAN-PAUL et GUIGUE FABIEN	99	41,60%			
MAKHECHOUCHE YUCEF et ALLIO BERNARD	108	45,38%			
DOSSARD AMANDINE et GARCIA ELODIE	119	50,00%			
Vote Blanc	22	NA			

Sont élus au titre de la délégation aux Assemblées Générale de Ligue :

- M. Youcef MAKHECHOUCHE en qualité de délégué et M. Bernard ALLIO en qualité de suppléant.
- Mme Amandine DOSSARD en qualité de déléguée et Mme Elodie GARCIA en qualité de suppléante.
- M. François PEREZ en qualité de délégué et M. Georges VERA en qualité de suppléant.
- M. Jean-Paul MANIERE en qualité de délégué et M. Fabien GUIGUE en qualité de suppléant.

M. Christophe BENOIT, Président du District Grand Vaucluse de Football, prend la parole et remercie les membres de l'Assemblée.

ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

Cédric BEDORA ouvre l'assemblée générale d'été en remerciant toutes les personnes présentes.

Nous commençons par un moment de recueillement.

Suite à ce moment de recueillement **M. Christophe BENOIT** remet la plaquette d'Honneur à **M. Jean-Pierre SOLER** de CAMARET AS qui nous a quitté cette année, représenté par **M. Christopher SPADAFORA**.

M. Christophe BENOIT, prend la parole, il remercie et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

M. Cédric OLLIVIER, Co-Président du DENTELLES FC prend la parole et remercie toute les personnes présentes. Il excuse **M. Michel MEFFRE** qui n'a pas pu assister à cette AG car ce dernier est souffrant. Il félicite les personnes engagées dans les élections.

M. Vincent CASERTA, représentant de la Ligue Méditerranée, souhaite la bienvenue à tous et remercie les participants pour leur présence aujourd'hui. Il félicite le nouveau comité de direction élu pour 4 ans.

M. Roland DAVAU, prend la parole.

Cédric BEDORA, lance l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver qui a eu lieu à l'Isle sur la Sorgue le 25/11/2023 publié sur le site le 05/03/2024

Vote n°1					
Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver (25/11/2023 à l'Isle sur la Sorgue), Publication site le 05/03/2024.					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	Vote n°1	47	200	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
199	1	23	99,50%	0,50%	N/A

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver à l'Isle sur la Sorgue est approuvé à 99.50 %.

Alain BERTHELOT, Secrétaire Général du DGV, prend la parole pour nous faire le compte rendu moral de la saison 2023/2024.

« Je tiens à vous remercier pour votre présence à notre assemblée générale d'été.

Si le compte rendu de la saison dernière était relativement succinct, celui de cette année est beaucoup plus fourni en rapport à toutes les actions que nous avons mis en œuvre depuis notre élection.

Un bilan en lui-même c'est bien mais c'est encore mieux quand il est en accord avec les promesses que nous vous avons faites il y a un an. Celles-ci ont été tenues voire dépassées et ce dans le but de mieux vous satisfaire et nous en sommes fiers.

En premier était :

1) Que le district devienne la maison des clubs

- Apporter des aides techniques avec un service support pour une réponse dans les meilleurs délais : Nous avons embauché 2 chargés de développement Lisa PAULEAU et Alexis LACROIX. Leurs missions sont d'assister les éducateurs dans les clubs, d'effectuer un suivi post formation des éducateurs, d'organiser les tournois futsal, et développer le foot féminin

Pour répondre à vos demandes d'ordre technique et pour soulager le secrétariat, 2 services civiques Marina et Julie ont été recrutés.

Nous avons recruté aussi 2 alternants Sarah et Ismail pour promouvoir le foot à l'école et proposer aux clubs l'utilisation de la VEO.

-Simplification financière : Péréquation dans toutes les catégories (plus de chèque pour simplifier le fonctionnement des clubs) : Mise en place dans toutes les catégories jusqu'en U14

-Les aides administratives : Apporter des solutions sur les aides, les subventions, les dossiers ANS, emplois aidés, Fafa : Nous avons mis en place le PAC Plan d'Accompagnement des Clubs en collaboration avec Marie JUDIAS pour aider les clubs dans leurs démarches. A ce jour, 16 clubs nous ont sollicités et 13 projets ont abouti.

-La formation : Utilisation de la FMI, Footclubs, : la FMI jusqu'au U12/U13 niveau 1. Une formation FMI et feuille de matchs papier pour le foot animation a été organisée en janvier car un nombre important d'erreur avaient été commises ce qui pouvait entraîner des amendes. Nous avons préféré sensibiliser les éducateurs au lieu de punir financièrement les clubs.

-La présence : Rencontres sur le terrain, tables rondes à thèmes, renforcement du rôle du référent de secteur : Une table ronde avec les arbitres a permis d'aboutir à : la désignation de 3 arbitres en U18 U19, au protocole d'avant match en D1 D2 entre arbitres dirigeants capitaines délégués.

Après la table ronde des arbitres il y a eu celle avec les présidents de clubs. Ces 2 rencontres nous ont conforté dans la nécessité d'organiser le séminaire contre la violence en février. De là est apparu évident l'achat de 10 GO PRO à disposition des arbitres sur les matchs à enjeu.

Une table ronde sur le foot féminin a été organisée en janvier avec la présentation des nouveautés en U15 et U18 R. La commission féminine a participé au tournoi international Ladies Cup et a organisé une journée 100% féminine le 15 juin au parc des sports d'Avignon avec un vif succès.

Le foot animation n'a pas été oublié avec là aussi une table ronde en janvier

En mars et avril 4 réunions de secteurs ont été organisées pour vous permettre de vous exprimer et pour expliquer certaines décisions

2) Le sportif

- La formation des arbitres et éducateurs. Intervention des CTD dans les clubs pour des séances d'entraînements : Mise en place de table ronde sur l'arbitrage pour trouver des solutions efficaces et pérennes pour protéger tous les acteurs du jeu
La formation d'arbitres bénévoles des clubs, la mise en place de tests écrits et les formations spécifiques pour les arbitres de ligue.
Une action importante de la CDA a permis à un nombre important de jeunes de devenir arbitres, (+ de 50) ce qui n'avait pas été réalisé depuis longtemps et de rouvrir une section arbitre au collège Roumanille. Déplacement d'un arbitre formateur dans les clubs lors des stages de jeunes.
- La vidéo : Equiper le district d'une caméra VEO permettant aux éducateurs joueurs d'améliorer la partie technique tactique, mais aussi la compréhension et l'acceptation des événements intervenus lors de la rencontre et d'apaiser les tensions : Nous avons mis en place le prêt de cette caméra VEO sur 41 rencontres de U12 à séniors sur l'ensemble du district.
- Développement du football féminin et des nouvelles pratiques tel que le futsal, le foot à l'école et collèges, le foot loisir : Il y a eu la création du foot loisir avec les corps d'Avignon et nous avons innové avec les tournois Futsal
- Créer des play-offs pour définir les champions de chaque catégorie : Pour la fin de saison, nous avons augmenté le nombre de coupes du district (chaque génération a la sienne) et organisé des finales D2 D3. Les engagements financiers pour les coupes ont été supprimés.

3) L'image

- L'éthique : Créer un comité éthique pour éradiquer les ingérences, les conflits d'intérêts : Toujours dans l'optique de faire baisser les incivilités et autres violences ne relevant pas directement de la commission de discipline, la création du comité éthique permet de rappeler à l'ordre les auteurs de trouble.

Nous avons aussi mis en place :

- * Mise à jour des visites médicales des salariés ainsi que la mise à niveau de leur grille salariale en accord avec leur fonction (ce qui n'était pas le cas jusque-là)
- * En octobre, la promotion de Jonathan JAGER comme CTR et l'embauche à sa place de CTD de Laurie SAULNIER
- * En novembre, c'est le recrutement du nouveau directeur administratif Sébastien PIETRI qui a dès son arrivée mis en place des réunions hebdomadaires avec le personnel pour évoquer les tâches de la semaine précédente et fixer les objectifs de la semaine à venir
- * Toujours dans l'optique d'améliorer l'accueil du secrétariat, les horaires ont été modifiés
- * Les protocoles intempéries ont eux aussi été mis à jour car complètement obsolètes (envoi de fax) ou pour simplifier les procédures
- * Dans le même but de cohérence des textes, les chartes et règlements du foot animation et des jeunes ont été mis à jour, ainsi que les annexes financières. Les règlements généraux ainsi que ceux des championnats et coupes ont été là aussi harmonisés (Objet des votes de ce jour)
- * Nous avons dans le but d'économiser quelques euros, changé de prestataires pour l'entretien des abords du district. L'ancien nous prenait 130 € à chaque déplacement. Idem pour la sonorisation des finales de coupes et pour l'assurance des locaux. Et comme nous l'avions promis l'utilisation des cartes bleues a été restreintes avec par exemple le recours aux cartes total pour les véhicules (essence et péages)
- * Pour remplacer le Peugeot Partner au bout du rouleau, nous avons investi dans l'achat d'un véhicule 9 places Renault Trafic avec une aide Fafa de 14000 €.
- * Un effort important a aussi été consenti au service communication avec l'embauche d'une alternante Olivia CARLE pour seconder Cédric BEDORA avec l'objectif de mettre en valeur le travail que vous effectuez au quotidien dans vos clubs et couvrir tous les événements clubs ou district.

Toutes ces décisions ou aménagements ont permis de retrouver de la sérénité au sein des commissions mais aussi dans les locaux du district (arbitres en particulier et personnel)

Je tiens à remercier tout le personnel qui s'investit au quotidien pour vous les clubs, mais aussi les présidents et les membres de toutes les commissions qui ne comptent pas le temps passé pour organiser les compétitions ou répondre à vos demandes et bien sûr l'engagement des membres du comité directeur pour prendre les décisions qui s'imposent.

Merci de m'avoir écouté et à bientôt pour une nouvelle saison sportive »

Cédric BEDORA, procède à l'approbation du compte rendu moral et sportif.

Vote n°2					
Approbation du Rapport Moral et Sportif					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	Vote n°2	43	190	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
171	19	1	90,00%	10,00%	N/A

Le compte rendu moral et sportif est adopté à 90.00 % des voix.

Adrien THERME, Référent juridique, et **Christophe BENOIT** présentent les modifications de règlements.

Règlement Financier

Article 87 Règlement Administration Générale :

Il est proposé d'actualiser le règlement financier concernant l'organisation des coupes, notamment concernant la question des frais de déplacement des officiels, et la répartition des recettes en Coupe Roumagoux.

Article 88 Règlement Administration Générale :

Il est proposé, concernant les droits fixes, de passer de 9 à 10 mensualités pour les clubs, comme évoqué dans le PV du Comité de Direction du 3 juin 2024



Vote n°3					
Règlement Financier : Articles 87 et 88 Règlement Administration Générale					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	Vote n°3	45	182	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
164	18	14	90,11%	9,89%	N/A

L'article 87 et 88 Règlement Administration Générale sont adoptés à **90.11 %** des voix.

Règlement Administration Générale + Article 6bis Championnats Séniors

Article 43 Règlement Administration Générale

Intégrer dans le Règlement d'Administration Générale des précisions sur les priorités entre les différents championnats, déjà appliquées en pratique. Par ailleurs, il est proposé une précision concernant les horaires des rencontres, notamment en jeunes.

Article 63 Règlement Administration Générale

Il est proposé de préciser le règlement actuel afin d'éviter les confusions par l'ajout du terme « poule », puis d'intégrer dans les règlements le fait qu'il n'est possible de disputer une coupe organisée par le DGV que pour un seul club au cours d'une même saison sportive.

Article 6bis Règlement Championnats Séniors

Pour plus de précision, il est proposé de créer un nouveau texte pour formaliser la pratique réalisée par les Commissions d'organisation et par nos voisins, concernant les clubs nouvellement créés et ceux en reprises d'activité qui sont classés en D4.



Vote n°4					
Règlement d'Administration Générale: Article 43 et Article 63 + Championnats Seniors Article 6bis					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	Vote n°4	47	192	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
165	27	0	85,94%	14,06%	N/A

L'article 43 et 63 Règlement Administration Générale + l'Article 6 bis des Championnats Séniors sont adoptés à **85.94 %** des voix.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2024

Article 2 Championnat Séniors

Il s'agit de mettre en place un nouveau palier concernant les obligations des clubs de D2 en matière d'engagement d'équipes de jeunes, notamment la possibilité d'engager une équipe de jeunes en Football à 8 et non plus uniquement à 11 pour favoriser la transition entre les différentes divisions.

Les équipes premières disputant le Championnat de D2 sont dans l'obligation :

1. d'engager au moins deux équipes de jeunes, de football à 11 ou à 8 avec au minimum une équipe de football à 11, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U19 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.



Vote n°5					
Championnats Seniors Article 2					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
5	Vote n°5	47	192	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
118	74	0	61,46%	38,54%	N/A

L'Article 2 des Championnats Séniors est adopté à **61.46 %** des voix.

Article 10 Championnat Séniors

Le club des DENTELLES FC propose de modifier légèrement les horaires des rencontres Seniors du dimanche après-midi, **à 12h45 pour les levers de rideaux et à 15h15 pour les matchs principaux**, précisant que la mesure n'aurait que peu d'impact sur les joueurs et les clubs alors qu'en contrepartie les avantages sont nombreux pour toutes les équipes (éviter les croisements dans les couloirs), les arbitres (plus de temps pour clore le match précédent, récupérer), les clubs (échauffement sur le terrain, plus de temps pour la réception des adversaires, contrôle des licences) et les rencontres en elles-mêmes (valorisation, pas de risque de jouer en nocturne).



Vote n°6					
Championnats Seniors Article 10					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
6	Vote n°6	43	174	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
129	45	25	74,14%	25,86%	N/A

L'Article 10 des Championnats Séniors est adopté à **74.14 %** des voix.

Règlements U15 - U17

Article 2 du Règlement U15 et du Règlement U17

Le club de MORIERES ACS propose de supprimer le système de brassage dans ces catégories (scores déséquilibrés entraînant un arrêt de nombreux licenciés, des départs ou des forfaits pour les clubs ; deuxième phase inintéressante avec peu d'enjeu) pour retrouver un format classique : D1 avec poule unique de douze équipes ; D2 avec deux poules de douze équipes au maximum et éventuellement D3.

Il faut noter qu'un tel dispositif ne peut être mis en place qu'à compter de la saison 2025/2026, les clubs n'ayant pas été informés de ces modalités cette saison, et donc n'ayant pu se préparer dans cette optique, notamment sur un plan sportif.



Vote n°7					
Règlements Championnats U15 G / U17 G : Suppression des brassages					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
7	Vote n°7	44	188	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
158	30	25	84,04%	15,96%	N/A

La suppression des brassages dans les règlements Jeunes U15 et U17 est adopté à **84.04 %** des voix.

Mme Laurie SAULNIER présente les nouveaux Règlements U13-U14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2024

Réforme championnat U14



- Harmoniser la pratique U13 dans les Districts. Agir sur les obligations d'encadrement
 - Respecter les préconisations fédérales – Importance du football à 8 et intégration progressive du football à 11 pour nos équipes « Elites »
- Permettre un accès au championnat U14R clair et sur montée sportive
 - Agir sur des prérequis d'accession pour continuer la structuration des clubs. Contrôler les mutations pour valoriser la fidélisation.
- Dégager une « Elite » régionale plus précocement dans la saison afin de proposer un championnat U14R attractif
 - Proposer une pratique de football à 11 sécurisée et favoriser le climat d'apprentissage

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2024

Réforme accession U14

Saison N-1	SEPT-OCT	NOV-DEC	JAN-JUIN
Pré-brassage U12	1ere phase Football à 8	2eme phase Football à 8	3eme phase Football à 11 Barrages d'accession
	5 triangulaires	4 x 6 équipes 5 matchs allers	2 x 6 équipes 5 matchs allers-retours

DES PRE-REQUIS POUR PARTICIPER A LA PHASE D'ACCESSION EN U14R

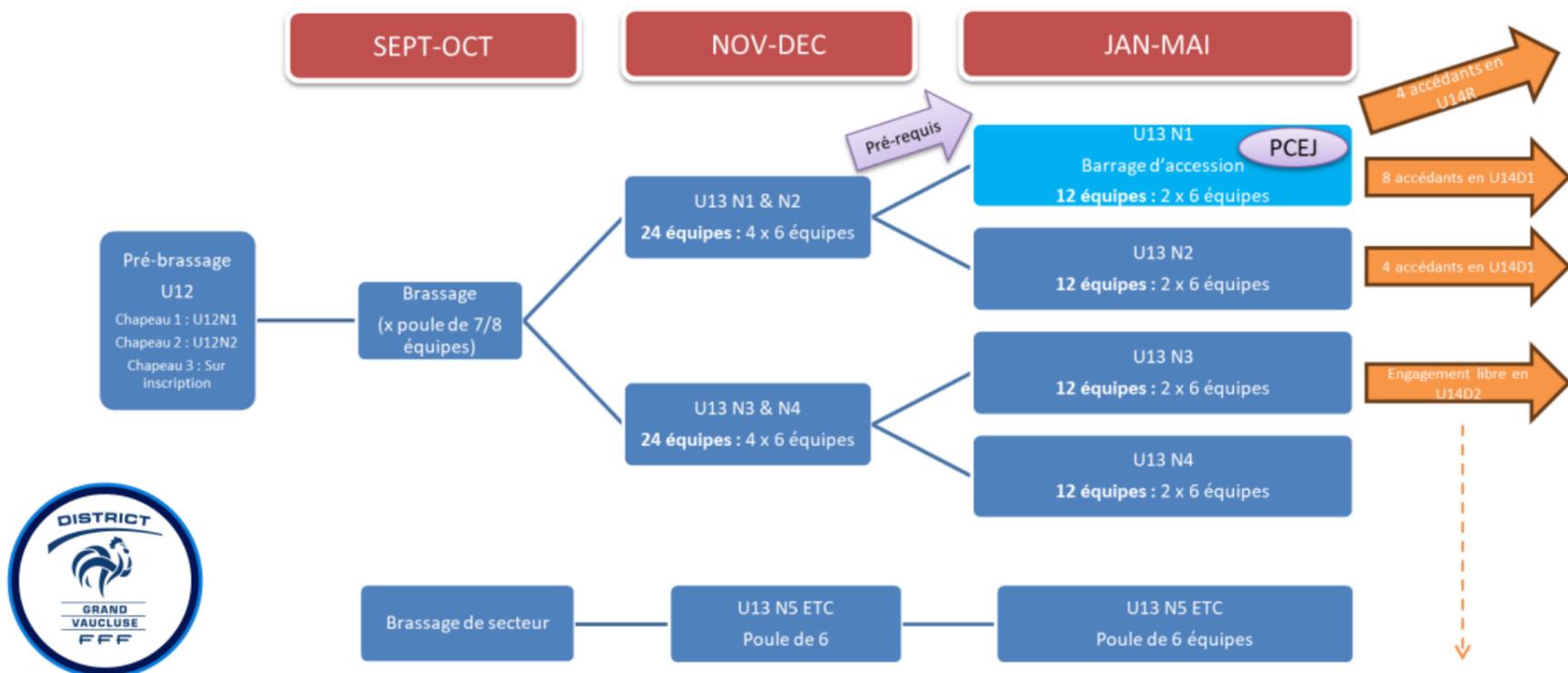
Encadrement CFI U10-U13 Minimum	A partir saison 2025.2026 RTJ : BMF minimum Resp. EdF : DREF minimum	Deux équipes de jeunes (U14 à U19) engagées en championnat à 11	Engagement obligatoire au Festival Pitch U13
--	---	--	---



Règlement sur le contrôle des mutations

- Un joueur licencié dans un club sur les phases de brassages ne peut participer dans un autre club à la phase d'accession
- Frais de mutation sur l'ensemble des catégories jeunes

Organisation U13 G



Règlements U13 – U14

Article 2 du Règlement U14

→ Il est proposé de corriger le règlement U14 pour appliquer la pratique actuelle jusqu'à la prochaine saison comprise (sur dossier), puis d'effectuer un parallèle avec le nouveau championnat U13 et les modalités d'accèsion en U14 D1, pour la saison 2025/2026.

Nouveau règlement U13

→ Il est proposé de créer un nouveau championnat U13, divisé en trois phases distinctes et avec, pour finalité, un nouveau système en U14 R et U14 D1. Dès lors, il convient d'encadrer ce championnat, qui se disputera sur les règles du Football à 8, hors le championnat « Accession » lors de la troisième phase, qui se disputera en Football à 11



Vote n°8

Règlements Championnats U14 G / U13 G : Article 2 du Règlement U14 G et Création d'un règlement U13 G

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
8	Vote n°8	43	184	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
168	16	16	91,30%	8,70%	N/A

Règlements Championnats et Coupes Jeunes

Articles 3 des Règlements des Championnats Jeunes (U13 à U19)

→ Il s'agit de mettre en place un nouveau système de départage, en cas de désistement, de non-accession d'une équipe pourtant promue sportivement, de la D2 à la D1, en se basant non pas directement sur l'équipe suivant l'accédant mais sur la meilleure équipe, en considération de l'ensemble des poules de D2.

Article 4 Règlement Coupes Jeunes

→ Il est proposé d'aménager le règlement des Coupes Grand Vaucluse pour permettre, dans le cas où une équipe première disputerait un championnat national, de laisser la possibilité à l'équipe réserve de pouvoir, disputant un championnat District / Ligue de pouvoir participer à ces coupes. Un aménagement est prévu dans ce cas de figure concernant la participation des joueurs.

Il est également proposé de rajouter la mention des équipes reversées de la Coupe Méditerranée, qui était absente des présents règlements. Un aménagement est alors proposé pour donner la possibilité à l'équipe réserve du club qualifié en Coupe Méditerranée de pouvoir participer en Coupe Grand Vaucluse si elle n'est pas engagée en Coupe Avenir.



Vote n°9

Articles 3 des Règlements des Championnats Jeunes et Article 4 Règlement Coupes Jeunes

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
9	Vote n°9	40	173	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
168	5	19	97,11%	2,89%	N/A

L'article 3 du Règlements des championnats jeunes et Article 4 du règlement des coupes jeunes est adopté à 97.11 % des voix.

Mme Lisa PAULEAU présente les nouveaux Règlements Féminins

Offre de Pratique U15 F

CHAMPIONNAT U15F A 11

1^{ère} phase : brassage match aller

2^{ème} phase : poules de niveau matches allers-retours

U13-U14-U15F

U13 : 6 MAXIMUM

D1	D2
1	1
2	2
3	3
4	4

Coupe Départementale U15F à 11

Coupe de la Ligue U15F à 11

20 JOURNEES MINIMUM
26 JOURNEES MAXIMUM

CHAMPIONNAT U15F A 8

Matches allers-retours

U13-U14-U15F

U13 : ILLIMITEES

D1
1
2
3
4
5
6

Coupe Départementale U15F à 8

16 JOURNEES MINIMUM
18 JOURNEES MAXIMUM

Saison
2024 - 2025



Offre de Pratique U18 F

CHAMPIONNAT U18F A 11

Si + de 5 équipes

Matches allers-retours

D1
1
2
3
4
5
6

Coupe Départementale U18F à 11
Coupe de la Ligue U18F à 11

14 JOURNEES MINIMUM
20 JOURNEES MAXIMUM

Saison 2024 – 2025 V1

U16-U17-U18F

CHAMPIONNAT U18F A 8

Matches allers-retours

D1
1
2
3
4
5
6

Coupe Départementale U18F à 8

13 JOURNEES MINIMUM
15 JOURNEES MAXIMUM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2024

Offre de Pratique U18 F

CHAMPIONNAT U18F A 11

Si + de 5 équipes

Championnats en quinconce
matches allers-retours

D1
1
2
3
4

Coupe Départementale U18F à 11
Coupe de la Ligue U18F à 11

15 JOURNEES MINIMUM
21 JOURNEES MAXIMUM

Saison 2024 – 2025 V2

U16-U17-U18F

CHAMPIONNAT U18F A 8

Matches allers-retours

D1
1
2
3
4
5
6

Coupe Départementale U18F à 8

13 JOURNEES MINIMUM
15 JOURNEES MAXIMUM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2024



Règlements Championnats Féminins + Bonus/Malus

Articles 1 et 2 Championnats Seniors F à 11 ; Article 2 Annexe 13 « Bonus/Malus »

→ Il est proposé une nouvelle refonte du système d'organisation des championnats Seniors F à 11, avec les différentes possibilités qui peuvent être réalisées en début de saison en fonction des équipes engagées (12 équipes ou moins = D1 ; entre 13 et 15 équipes = D1 ; 16 équipes et plus = D1 / D2).

Il est introduit l'application pour ce(s) championnat(s) de l'Annexe 13 « Bonus / Malus » et du Statut des Educateurs pour la seule D1 à compter de la saison 2025/2026.

Article 2 Championnats Seniors F à 8

→ Afin d'uniformiser les textes et dans la mesure où un championnat Seniors à 11 F D2 sera organisée en fonction du nombre d'équipes engagées en Football à 11, il est proposé de retirer la mention D2 du championnat Seniors F à 8.

Article 2 Championnats U18 F à 11 et U18 F à 8 et retrait du Règlement Championnat U18 F en alternance

→ Il est proposé de préciser les modalités d'accèsion et le lien opéré avec le championnat régional, en application des dispositions des règlements régionaux.

Il est proposé d'introduire la possibilité, si moins de cinq équipes se sont engagées dans la compétition, de s'engager à la fois en U18 D1 à 11 et en U18 D1 à 8, afin que chaque équipe puisse disputer un nombre minimum de rencontres.

Il est également introduit le lien avec les coupes U18 F organisées par le District.

Le règlement du championnat U18, en alternance, est supprimé, pour plus de clarté

Nouveau règlement U15 F à 11 et article 1 et 2 du règlement U15 F à 8

→ Il est proposé de créer un nouveau championnat U15 F à 11, en précisant ses modalités

Il est proposé de nouvelles restrictions concernant les joueuses U13 pour favoriser le championnat U13 F à 8.



Vote n°10

Règlement Championnats Féminins - Articles 1 et 2 Championnats Seniors F à 11 ; Article 2 Annexe 13 « Bonus/Malus »

Article 2 Championnats Seniors F à 8

Article 2 Championnats U18 F à 11 et U18 F à 8 et retrait du Règlement Championnat U18 F en alternance

Nouveau règlement U15 F à 11 et article 1 et 2 du règlement U15 F à 8

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
10	Vote n°10	46	187	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
186	1	16	99,47%	0,53%	N/A

L'article 1 et 2 du championnats seniors F à 11, article 2 Annexe 13 « Bonus/Malus », l'article 2 Championnats Seniors F à 8, Article 2 U18F à 11 et U18 F à 8 et retrait du championnat U18F en alternance, le nouveau règlement U15F à 11 et l'article 1 et 2 du règlement U15F à 8 sont adoptés à 99.47 % des voix.

Règlements Coupes Féminines

Article 2 Coupe Chabas

→ Il est proposé de conserver un nombre classique des joueuses composant les équipes disputant les finales, afin d'éviter de se retrouver dans une situation frustrante pour les joueuses ne participant pas.

Article 2 Coupe Amitié

→ Il est proposé d'insérer la possibilité pour une joueuse 16 F de disputer la Coupe de l'Amitié, comme il est possible en championnat, dans la limite d'une joueuse sur la feuille de match.

De plus, il est introduit une précision dans la restriction collective concernant la participation dans des équipes disputant des championnats à 11, pour plus de clarté.

Nouvelles Coupes « Grand Vaucluse » U18 F à 11 et U15 F à 11

→ Il est proposé de créer, dans un objectif de développement du Football Féminin, notamment dans les catégories de Jeunes, deux nouvelles coupes pour la pratique à 11 (U18 F et U15 F) en précisant leurs modalités.

Articles 1 Coupe Griolet U18 F à 8 et U15 F à 8

→ Il est proposé de restreindre la Coupe Griolet U18 F et U15 F à 8 à l'ensemble des équipes disputant les championnats U18 F à 8 et U15 F à 8, en application des nouveautés évoquées avec les championnats dans cette catégorie.



Vote n°11

Règlements Coupes Féminines
Article 2 Coupe Chabas
Article 2 Coupe Amitié
Nouvelles Coupes « Grand Vaucluse » U18 F à 11 et U15 F à 11
Articles 1 Coupe Griolet U18 F à 8 et U15 F à 8

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
11	Vote n°11	46	197	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
192	5	0	97,46%	2,54%	N/A

L'article 2 de la Coupe Chabas et de la Coupe Amitié, le règlement des nouvelles coupes U18F à 11 et U15F à 11 et l'article 1 de la coupe Griolet U18F à 8 et U15F à 8 sont adoptés à 97.46 % des voix.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2024

Statuts Éducateurs

Article 1 : Equipes concernées

→ Il est, en premier lieu, proposé d'intégrer le championnat U13 « Accession » et le championnat Seniors F à 11 D1 (à partir de la saison 2025/2026 pour ce championnat) dans la liste des équipes concernées par le Statut des Educateurs.

Article 2 : Obligations

→ Il est dans un premier temps proposé d'apporter une correction concernant les diplômes requis à la suite des évolutions fédérales, par catégorie, étant noté que sont ajoutés les nouveaux championnats évoqués dans l'article 1.

Il est ensuite proposé de revoir la disposition de l'article pour isoler chaque famille d'obligations, tout en créant enfin un « Permis de Conduire une Equipe de Jeunes » pour les seuls éducateurs en championnat U13 « Accession », basé sur l'accomplissement et la présence de différentes réunions et entretiens techniques.

Article 3 : Modalités de mise en application

→ Il est proposé une nouvelle disposition de cet article : en distinguant les obligations déclaratives des clubs en début de saison ; puis la situation découlant du départ de l'éducateur (notamment information auprès de la Commission et remplaçant) ; et enfin une nouvelle organisation concernant les absences des éducateurs désignés qui devront être notifiées et justifiées auprès de la Commission. Pour la quatrième absence notifiée mais non justifiée (suspension, maladie, force majeure), une pénalité de points sera effective pour l'équipe concernée, cela afin d'éviter les abus.

Article 4 : Sanctions

→ Il est proposé d'ajuster les sanctions applicables aux nouveautés mises en place dans les modifications proposées, notamment en supprimant la notion de deux mois de délai laissé après toute rupture de collaboration pour éviter les abus, et en mettant en place un calcul différent pour le championnat U13 « Accession », où les rencontres sont moins nombreuses. Enfin, la référence au classeur technique est retirée de cet article.

Article 5 : Dérogations

→ Il est enfin proposé d'aménager les dérogations prévues par les règlements actuels, en précisant les modalités de demande de ces dernières (date limite de demande, compétitions concernées) ainsi que les conditions d'accord de cette dérogation (formation effectuée au cours de la saison).



Vote n°12

Statut des Educateurs (Article 1, 2, 3, 4 et 5)

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
12	Vote n°12	40	167	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
157	10	16	94,01%	5,99%	N/A

La modification de l'article 1, 2, 3, 4 et 5 du statut des éducateurs est adoptée à 94.01 % des voix.

Règlement outil d'enregistrement vidéo

→ Il est proposé, à la suite de l'expérimentation menée sur la fin de la saison, d'entériner le règlement concernant l'utilisation d'outil d'enregistrement vidéo lors des rencontres, en s'appuyant principalement sur la note du service juridique de la F.F.F. et les éléments déjà mis en place précédemment.

Points notables :

- But préventif avant tout
- Information des personnes concernées
- Utilisation à des seules fins disciplinaires par les commissions disciplinaires
- Repères temporels et spatiaux sur l'enregistrement de vidéos
- Stockage encadré
- Visionnage des images en audition et dans le respect du contradictoire



Vote n°13					
Règlement concernant l'outil d'enregistrement vidéo lors des rencontres					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
13	Vote n°13	45	188	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
183	5	0	97,34%	2,66%	N/A

Le Règlement concernant l'outil d'enregistrement vidéo lors des rencontres est adopté à **97.34 %** des voix

Modifications fédérales ne faisant pas l'objet d'un vote

Statuts types Districts et Ligues

- Il est proposé de mettre à jour les Statuts-types sur différents sujets :
- Intégration d'une disposition issue de la loi du 02 mars 2022 : la limitation du nombre de mandats du Président de District.
 - Ajout de plusieurs dispositions visant à préciser ou clarifier certains points.
 - Ajout de dispositions prévues dans les Statuts de la F.F.F., avoir d'avoir une cohérence entre ceux-ci et les Statuts types de Districts et ainsi soumettre toutes les instances à la même règle sur certains sujets

Joueurs issus de clubs fusionnés

→ Précision sur les joueurs issus de clubs ayant fusionné, notamment sur les conditions de départ d'un joueur souhaitant se licencier dans un autre club que celui issu de la fusion

Mutés supplémentaires

- Actuellement lorsqu'un joueur quitte un club amateur pour rejoindre un club professionnel, le club amateur quitté peut obtenir, sous certaines conditions, le droit d'utiliser un joueur muté supplémentaire sur la feuille de match, dans une équipe à déterminer. Il est proposé d'étendre ce principe au départ des joueurs vers un club professionnel, là aussi sous certaines conditions.
- Après avoir étendu au football féminin le dispositif des mutés supplémentaires, il est proposé de le mettre également en place pour les clubs dont un ou plusieurs joueurs signent un contrat fédéral dans un club de Championnat de France Futsal de Division 1.



Double surclassement et médecin du sport

→ Face à la difficulté, dans certains territoires, de trouver un médecin fédéral pour traiter une demande de double surclassement, il est proposé de prévoir la possibilité qu'une telle demande soit traitée par un médecin du sport. La Commission Fédérale Médicale ne souhaite pas en revanche qu'un simple médecin généraliste puisse traiter une demande de double surclassement, cette procédure devant rester entre les mains d'un médecin disposant d'un certain niveau d'expertise en matière de pratique sportive compétitive. Il est précisé que la procédure de double surclassement en elle-même ne serait pas modifiée

Règlement Disciplinaire F.F.F.

→ Il est rajouté dans les affaires soumises à instruction de manière obligatoire, l'ensemble des comportements susceptibles d'être constitutif de violences sexuelles ou sexistes, mais également le fait pour un club d'avoir favorisé ou ne pas avoir empêché ces faits.

Participation à plus d'une rencontre

→ Il est proposé de prévoir que les joueuses de moins de 23 ans entrées en jeu en seconde période en D1 ou D2 Féminine puissent jouer dès le lendemain en équipe Senior féminine réserve, à l'instar de ce qui est déjà prévu pour les joueurs de moins de 23 ans entrés en jeu en seconde période en L1/L2/N1/N2/N3. Il en serait fait de même pour les joueurs de moins de 23 ans entrés en jeu en seconde période en D1 ou D2 FUTSAL. Par ailleurs, il est également proposé d'élargir le champ des joueurs et joueuses pouvant redescendre jouer en championnat national de jeune après avoir joué la veille en Senior au niveau professionnel ou national. Enfin, il est proposé d'écrire « dès le lendemain, » pour clarifier le fait que la participation est possible non seulement le lendemain mais aussi, a fortiori, le surlendemain ou le week-end suivant.



M. Mounir BENSALAH, nous fait un bilan des actions Techniques sur la saison 2023/2024

Équipe Technique Départementale



Laurie SAULNIER
CTD PPF



Alexis LACROIX
Agent de Développement



Lisa PAULEAU
Agent de Développement



Ismail BELKADI
Apprenti



Sarah PIGUENET
Apprentie



Mounir BENSALAH
CTD DAP



Bilan des détections

IDENTIFIER

 OBSERVER
EVALUER

 DETECTER
SELECTIONNER

FAIRE PROGRESSER
PERFECTIONNER

ACCOMPAGNER

Catégorie	Nombre de licenciés	Joueurs observés	Pourcentage
U15G	910	98	10,7 %
U14G	998	108	10,8 %
U13G	1108	256	23,1 %
U15F	160	46	28,7 %
U14F	180	47	26,1 %
U13F	174	31	17,8 %

452 joueurs

124 joueuses



U15G / U15F


 3 rassemblements effectués
Stage de 3 jours

 2 matchs amicaux (AC AVIGNON 1 O.MONTEUX)
Interdistrict le 29/11 GV 0-0 Provence / GV 3-0 Alpes
8 joueurs pour le 1^{er} rassemblement régional
2 joueurs pour le 2^{eme} rassemblement régional

46 joueuses observées

 Stage de 2 jours (25 joueuses) & 1 match amical
Interdistrict le 15/11 vs Les Alpes
8 joueuses retenues pour le rassemblement régional
3 joueuses retenues pour le stage régional
1 joueuse pour l'Interligue


U14G / U14F



4 rassemblements effectués
 1 journée stage
 1 CPS
 1 match amical : U15 SAINT DIDIER
 PERNES
 Interdistrict : 22/05

8 CPS :
 47 joueuses suivis 1x/mois
 Stage (6 & 7/03)
 2 match amicaux (U14 TOUR D'AIGUES
 & Sélection Alpes)
 Interdistrict : 12/06

U13G / U13F



6 tours effectués (Entraigues & Plan
 d'Orgon)
 2 CPS
 1^{er} tour : 19 joueurs
 2^{eme} tour : 9
 Stage probatoire : 2
 1 joueur admis

31 joueuses suivies
 CPS 1x/mois
 8 CPS

Les CPS U12

CPS U12G :
 7 secteurs : 126 joueurs
 10,22% (Sur 1232)
 29 clubs

14 séances / secteur
 1 rassemblement U12G

CPS U12F :
 4 secteurs : 90 joueuses
 50% (Sur 180)
 24 clubs

3 séances / secteur
 1 rassemblement U12F



Les Formations

4 CFI U6-U9

- ✓ DISTRICT
- ✓ CAVAILLON
- ✓ APT
- ✓ VAISON LA ROMAINE

4 CFI U10-U13

- ✓ DISTRICT
- ✓ CAVAILLON
- ✓ VAISON LA ROMAINE
- ✓ CADENET / LAURIS

3 CFI U14-U19

- ✓ DISTRICT
- ✓ PLAN D'ORGON
- ✓ COURTHEZON

2 CFI SENIORS

- ✓ DISTRICT
- ✓ PLAN D'ORGON

196 Stagiaires
48 clubs

3 certifications CFF



Bilan de Mi-Saison DAP

Foot Animation



BILANS CHIFFRES

U6 U7	20 POULES	69 CLUBS / 103	187 équipes engagées
U8 U9	32 POULES	73 CLUBS / 103	265 équipes engagées
U10 U11	21 POULES	79 CLUBS / 103	217 équipes engagées
U12 U13	23 POULES	68 CLUBS / 103	186 équipes engagées



FOOT EN MILIEU SCOLAIRE



- ✓ Avignon 23 classes
- ✓ Entraigues 6 classes
- ✓ Bollène 5 classes
- ✓ Mérindol 4 classes
- ✓ Lauris 4 classes
- ✓ Caumont 2 classes
- ✓ Villes sur Auzon 2 classes

11 ECOLES / 50 CLASSES : 1120 ELEVES

FUTSAL

- ✓ Noël du Futsal 50 équipes U6 U9 (Vaison / Vedène)
- ✓ Challenge U15 F et G (8 équipes F / 8 équipes G) Pernes / Vaison
- ✓ 4 Rassemblements U15 / U17

Futsal

FOOT DES FILLES (EFF)



- ✓ U6 U9 : 7 plateaux mensuels / 13 équipes (60 joueuses environ)
- ✓ U10 U11 : 10 plateaux / 15 équipes (100 joueuses environ) (Foot à 5 projection Foot à 8)

Foot Animation





**LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE**



Niveau Bronze

- FC ST REMY F
- PHENIX FEMININ



Niveau Argent

- ETOILE D'AUBUNE F
- JS APT F

Niveau Espoir

- USR PERTUIS
- VENTOUX SUD FC
- FC CHEVAL BLANC
- STADE MAILLANAIS
- EMAF LES ANGLIS
- JS APT
- US TOURAINE



Niveau Excellence

- CALAVON FC
- AC VEDENE LE PONTET



Mme Amina El Kadi, comptable du District Grand Vaucluse et Mme Elodie GARCIA, trésorière, présentent le budget prévisionnel 2024/2025.

Charges

ACHATS STOCKES	20 000
ACHATS NON STOCKES	25 600
SERVICES EXTERIEURS	46 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	134 000
IMPOTS et TAXES	34 200
FRAIS DE PERSONNEL	480 159
CHARGES FINANCIERES	1000
AMORTISSEMENTS	45 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000
TOTAL DES CHARGES	799 359€



Produits

PRODUITS STOCKES	1 000
PRODUITS NON STOCKES	218 750
PRESTATIONS de SERVICES	31 000
SUBVENTIONS	337 609
COMPETITIONS	152 000
PRODUITS FINANCIERS	19 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
TOTAL DES PRODUITS	799 359€



Cédric BEDORA, procède à l'approbation du Budget prévisionnel 2024/2025

Vote n°14					
Approbation du Budget prévisionnel 2024 / 2025					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
14	Vote n°14	42	172	86	344
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
155	17	0	90,12%	9,88%	N/A

Le Budget prévisionnel 2023/2024 est adopté à **90.12 %** des voix.

Désignation du lieu de l'Assemblée Générale d'Eté 2025

Appel à candidature pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale d'été 2025

Cédric BEDORA demande si des clubs souhaitent accueillir l'assemblée générale d'été 2025.

Le club de **EYRAGUES O.** se propose, aucun autre club se propose.

Etant le seul club à se manifester c'est le club de **EYRAGUES O** qui accueillera l'assemblée générale d'été 2024.

Monsieur Noël RIFFAUD, Président de l'UNAF fait une présentation de l'UNAF.

Remerciements aux clubs pour la mise à disposition de leurs terrains et pour avoir accueilli des formations.

CABANNES – VAISON LA ROMAINE – MONTEUX O – PLAN D'ORGON – ENTRAIGUES ALTHEN – MOLLEGES AYGALIERES – MONTFAVET – AVIGNON OUEST – TOURAINES US – PERTUIS USR – COURTHEZON JONQUIERES – PLAN D'ORGON – CAVAILLON ARC – LUBERON SC – APT JS – LES MINOTS DU VASIO.

Pour les remercier, le Comité Directeur a décidé de leur offrir des ballons.

Récompenses :

MEDAILLE DISTRICT

BRONZE

Monsieur SEGUI Bernard – DENTELLES FC
Madame GIRARD Ophélie – DENTELLES FC
Madame OLLIVIER Carine – DENTELLES FC

MEDAILLES LIGUE

OR

Monsieur RIZZO Calogero – CALAVON FC
Monsieur BARRAS Rémy



VERMEILLE

Monsieur CHARRIER Robert – ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE

ARGENT

Madame NOVELLI Sylvette – ST ETIENNE DU GRES
Madame GUYOT Laurence – VILLELAURE SO

MEDAILLE FEDERALE

VERMEILLE

Madame BRUN Aline – CHATEAUNEUF DE GADAGNE

PLAQUETTE DE BRONZE

Monsieur ZANDOMENEGHI Oscar – VIOLES

MEDAILLES JEUNESSE BENEVOLES :

Monsieur CHEVALIER Aurélien – SORGUES ESP
Madame MEYER Coralie – EYRAGUES O

Plaquette 100 ans

CAROMB SC

Remise des Récompenses aux Champions :

FEMININE :

SENIORS D1 = ETOILE D'AUBUNE
SENIORS A 8 Poule Promotion = US LE THOR GADAGNE
CAUMONT
SENIORS A 8 Poule ESPOIR = ENTRAIGUES ALTHEN FC2

U18F A 8 = CADEROUSSE US
U15F A 8 Poule A = CARPENTRAS FC
U15F A 8 Poule B = AVIGNON AC
U15F A 8 Poule C = PHENIX CAVAILLON

JEUNES :

U19 D1 = F. C. AVIGNON OUEST 1
U19 D2 = MAILLANE SDE 1
U18 D1 = PERTUIS USR 1
U17 D1 = CALAVON F. C. 1
U17 D2 = GRAVESON ENT 1
U17 D3 Poule A = MJCV 1
U17 D3 Poule B = ENT.GADAGNE CAUMONT LE THOR 1
U16 D1 = F. C. AVIGNON OUEST 1
U16 D2 Poule A = O. MONTELAIS 2
U16 D2 Poule B = PERTUIS USR 1

U15 D1 = ST DIDIER PERNOISE 1
U15 D2 Poule A = DENTELLES F. C. 1
U15 D2 Poule B = GRAVESON ENT 1
U15 D3 Poule A = CAUMONT GADAGNE THOR 1
U15 D3 Poule B = FCEA 1
U15 D3 Poule C = F. C. AVIGNON OUEST 2
U14 D1 = MONTEUX O
U14 D2 Poule A = F.C. VILLENEUVE 1
U14 D2 Poule B = LES ANGLES EMAF 1

SENIORS :

D1 = PERTUIS USR
D2 Poule A = BOLLENE RCB
D2 Poule B = CAVAILLON ARC
D3 Poule A = PIOLENC AS
D3 Poule B = VELLERON SO
D3 Poule C = AVIGNON OUEST FC
D3 Poule D = ST REMY FC

D4 Poule A = VENTOUX SUD 2
D4 Poule B = NYONS FC
D4 Poule C = SARRIANS COM
D4 Poule D = STADE CABANNAIS
D4 Poule E = LES VIGNERES FC
D4 Poule F = LUBERON SC
Meilleure Défense D1 = PERTUIS USR

COUPES FEMININES

CHABAS= ENTRAIGUES ALTHEN FC
AMITIE= US LE THOR GADAGNE CAUMONT
U18F GRIOLET= CHEVAL BLANC FC
U15F GRAND VAUCLUSE= ST JEAN DU GRES FONTVEILLE

COUPES JEUNES AVENIR

U19 = ENT CAROMB SC VENTOUX SUD 1
U17 = ST JEAN GRES FONTV. 16
U15 = U.S. ST SATURNINOISE 1
U14 = DENTELLES FC

COUPES JEUNES GRAND VAUCLUSE

U19 = ISLE BC 1
U17 = MONTEUX O. 1
U16 = AC LE PONTET VEDENE 1
U15 = AC LE PONTET VEDENE 1
U14 = MONTEUX O. 1

COUPES SENIORS

GRAND VAUCLUSE = PERTUIS USR
ULYSSE FABRE = AUTRE PROVENCE US
ESPERANCE = MONTEUX O. 3
ROUMAGOUX = GRAVESON ENT

« Merci à tous de votre présence, nous nous donnons rendez-vous pour l'Assemblée Générale d'Hiver en Novembre prochain à Mornas.

Nous vous convions désormais à un petit verre de l'amitié. »

La Présidente de séance
Mme Martine GUEGAN



Le secrétaire de séance
M. Lionel ROCHER



